

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021**, s'est réuni le **jeudi 07 octobre 2021** à 09 heures 30 minutes au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

**Etaient présents :**

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Yohan PESQUEREL, Frédéric RENAUD
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD

**Absents :**

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE (excusé)
SEULLES TERRE et MER	

**Date de convocation** ..... 01/10/2021  
**Nombre de délégués en exercice**..... 14  
**Nombre de délégués présents**..... 11  
**Nombre de votants**..... 11  
**Secrétaire de séance** ..... Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.  
 Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.  
 Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

**Délibération n°2021-013 : Avenant au contrat de reprise de la ferraille**

**Exposé des motifs**

A l'issue d'une consultation, le contrat de recette pour le tri et la valorisation de la ferraille issue des déchèteries a débuté le 1er janvier 2020 avec l'entreprise Caen Métal Recyclage (CMR).  
 Le prix de la ferraille fait l'objet d'une indexation mensuelle en fonction de l'indice Q006 édité par l'Usine Nouvelle. Ce contrat est d'une durée d'un an reconductible quatre fois.

Face au contexte exceptionnel des variations de prix de reprise de ferraille, CMR a informé le SEROC de ses difficultés à maintenir l'offre initiale.

CMR propose alors une nouvelle offre :  
 - Rachat de ferraille avec une base de juillet à 200€/tonne  
 - Indexation indice Q006 : médian région Bretagne et Nord

Le SEROC a par ailleurs consulté d'autres repreneurs dont GDE-Rocquancourt qui propose un prix de 240€/tonne en juillet 2021, avec indexation région Nord.

Avantages et inconvénients de chacune des propositions :

Repreneurs :	Avantages :	Inconvénients :
CMR	Localisation (24 kms aller) Temps de vidage : 15min Horaires d'ouverture : 8h/12h-13h30/18h Samedi 8h/12h	Prix de reprise
GDE	Prix de reprise	Localisation (43 kms aller) Temps de vidage : entre 30 min et 1h Horaires d'ouverture : 8h30/12h-13h30/17h30 Fermé le samedi Attention proposition de 7h à 19h sous conditions en semaine

Ces deux propositions montrent que CMR est plus performant en termes de logistique mais moins au niveau du prix alors que GDE propose la meilleure offre financière mais montre des faiblesses en logistique (distance de l'exutoire et temps d'attente pour le déchargement).

**Décision du Bureau Syndical**

*Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

*Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

*Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

*Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,*

*Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,*

*Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical.*

*Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau.*

*Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,*

*Ayant entendu l'exposé de la Présidente,*

---

**Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**1) D'AUTORISER** la Présidente à négocier le prix de reprise et à signer l'avenant éventuel avec la société CMR

**2) D'AUTORISER** la Présidente à relancer une consultation à défaut d'accord avec le titulaire actuel

---

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,  
**Christine SALMON.**

Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados  
(SÉROC)

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/10/2021

Application agréée E-legalite.com